



VILLE DE
NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tenue le 18 septembre 2017, à 20 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, à laquelle sont présents monsieur le maire Alain Larue, et les conseillères et conseillers suivants :

madame Marie-Christine Laroche, madame Suzanne Dauphin, monsieur Jean-Guy Forget, monsieur Régis Soucy et madame Nicole Chevalier, formant quorum.

Municipalité alliée contre la violence conjugale – adhésion

Résolution n° 590-09-2017

ATTENDU QUE la violence conjugale est un problème qui touche toutes les communautés;

ATTENDU QUE le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, duquel est membre la Maison d'accueil La Traverse, demande aux municipalités du Québec de s'allier aux maisons d'hébergement contre la violence conjugale;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun d'acquiescer à cette demande;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille et de la communauté à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adhère au mouvement « Municipalités alliées contre la violence conjugale » en s'engageant contre la violence conjugale;

QUE la Ville procède à l'affichage découlant de cette adhésion durant les douze jours d'actions contre la violence faite aux femmes, soit du 21 novembre au 2 décembre 2017, sur son site Facebook et son panneau d'affichage électronique.